

Première réaction à chaud sur ce projet de texte :

- il manque la fin du premier paragraphe ("et surtout...")

- l'adossement à la recherche ne doit pas conduire à oublier qu'en exercice, le stagiaire est responsable d'enfants, au plan de la sécurité psychologique et physique et responsables d'élèves en termes de résultats scolaires. Qui est alors garant vis-à-vis des usagers, l'IEN ou le responsable de formation universitaire? En termes clairs, à qui les parents "chagrins" devront-ils adresser leurs récriminations? Qui se chargera d'intervenir?

- \$111.2 si la formation initiale se déroule sur trois années, dont la première année d'exercice en pleine responsabilité dans une école, doit-on en conclure que la troisième année de formation est à la charge de la circonscription? Avec des équipes de deux conseillers pédagogiques en moyenne, il est clair qu'en plus de l'aide à la prise de fonction que nous assurons déjà avec les T1-T2, nous ne pourrions pas assurer le suivi rapproché des stagiaires, comme le faisaient précédemment les PEMF des écoles d'application, et sous les formes diversifiées qu'était la pratique accompagnée, le suivi sur le terrain, etc.,

Dans le cadre, ne doit-on pas demander à renforcer les équipes de circonscription avec un troisième CPC en charge du suivi des stagiaires sur le terrain, en l'occurrence des écoles dispersées, à la différence du second degré où le maillage procède davantage du regroupement. Le vivier des personnes ressources existe, c'est celui des actuels formateurs CAFIPMF (en école d'application et hors école d'application).